

**A l'hôpital,
Bien Vous identifier
=
Plus de sécurité !**



Votre participation active
facilite la sécurité des soins qui vous sont
prodigués.

**Merci de nous aider à prendre
soin de vous !**



**ICI VOUS N'ÊTES PAS
N'IMPORTE
QUI**

Pour tout renseignement,
vous pouvez vous adresser au service des
Relations avec les Usagers



Boulevard Les Charmes
BP 147
71604 PARAY LE MONIAL CEDEX
03 85 81 80 00

contact@ch-paray.fr
www.chpcb.fr

**GUIDE PRATIQUE
SUR
L'IDENTITOVIGILANCE**



QU'EST CE QUE L'IDENTITOVIGILANCE ?

L'identitovigilance vise à éviter les erreurs d'identité et s'appuie sur des mesures de sécurité et de contrôle de l'identité.



Votre prise en charge nécessite un système d'identification sans faille. C'est pourquoi, le personnel vous demandera à plusieurs reprises de vous identifier et des étiquettes à votre nom seront utilisées pour identifier l'ensemble des pièces de votre dossier médical mais aussi vos prélèvements, vos radiographies, ...

Toutes nos procédures ont pour but de ne pas vous confondre avec quelqu'un d'autre.

LE BON SOIN AU BON PATIENT

VOTRE IDENTIFICATION À L'ADMISSION

Votre identité c'est :

- Votre nom de naissance (*nom de jeune fille*)
- Votre nom d'usage (*qui peut être le nom marital*)
- Votre prénom
- Vos date et lieu de naissance
- Votre sexe

A votre entrée, nous avons besoin de ces renseignements.

Merci de présenter une pièce d'identité portant votre photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour).



« Dans les établissements de santé, il peut être demandé à l'assuré d'attester auprès des services administratifs de son identité, à l'occasion des soins qui lui sont dispensés, par la production d'un titre d'identité comportant sa photographie. »

Article L.162-21 du Code de la Sécurité Sociale



Vos cartes vitale et mutuelle vous sont également demandées afin de faciliter le remboursement des soins.

Important : signalez toute erreur sur les documents remis

VOTRE IDENTIFICATION EN COURS DE SÉJOUR

▶ À tout moment de votre séjour, le personnel soignant doit pouvoir s'assurer de votre identité. Proposé * à votre arrivée dans le service par les professionnels soignants qui vous accueillent, le bracelet d'identification garantit :

- l'orthographe de vos nom et prénom
- votre date de naissance

* Dans le cadre du respect des droits des patients, vous avez la possibilité de refuser le port du bracelet.

Pour votre sécurité, le port du bracelet est Indispensable.



▶ C'est l'infirmière (ou l'aide soignante) qui pose le bracelet et le consigne dans votre dossier médical.

▶ L'identification est un acte de soin. Elle est **réalisée à chaque étape de l'hospitalisation** : soins, bilan sanguin, transport, transfusion, traitement médicamenteux....

Comprendre cela, c'est accepter le caractère systématique et répété des vérifications de votre identité.

Dites moi votre nom et votre prénom ...